

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°16

Date de Publication
2 8 FEV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
2 8 FEV. 2019
Date de la convocation
12 février 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
M. CHAIX à M. DENONFOUX
M. MACHERAS DE MONTILLET à M. DE CANEVA
M. PIANEZZE à Mme le Maire
M. RIVIERE à Mme MATEO

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Personnel communal. Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire face aux besoins de notre administration, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en créant les postes suivants :

Filière Administrative	nombre de poste à temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Attaché hors classe	1
Filière Technique	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6
Agent de Maîtrise	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1

Filière Sociale

Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles 1

Filière Médico-Sociale

Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe 1

Educateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe 1

Puéricultrice de classe supérieure 1

Filière Police Municipale

Brigadier-chef principal 2

Filière Animation

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 1

Filière Animation

**nombre de poste
à temps non complet**

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
à temps non complet 28h hebdomadaires 1

Filière Administrative

**nombre de poste
à temps non complet**

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
à temps non complet 7h hebdomadaires 1

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme susmentionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 février 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

